

COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Date de convocation
14/01/2025

Date d'affichage
14/01/2025

Nombre de conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 16

N° 2025_01_01
OBJET :
Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le budget primitif

Pour : 16
Contre :
Abstention :

L'an deux mil vingt cinq, le vingt janvier dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaients présents : Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUUARIN, M. Jim MORARD, Mme Claudine MAURY, Mme Céline GUERSILLON, Mme Jeannine ANDRE, M. Laurent TAPIN, M. André LEBLANC, M. Christian CHAGAAR, Mme Sylvie LORNE, Mme Claude BERTHON,
Excusés : Mme Valérie LAMPSON, Mme Sandrine ADNOT, M. Bruno BREMONT
Absent : M. Antoine LEPAULMIER, M. Steeve DANDELLOT,
Pouvoirs : Mme LAMPSON à Mme LORNE, M. BREMONT à Mme MAURY
Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),
Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif aux chapitres 21 et 23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité

DÉCIDE :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024 dans la limite de 29 883.01 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent Chapitres 21 et 23, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires -
- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2025

Date de convocation
14/01/2025
Date d'affichage
14/01/2025

Nombre de conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 16

N° 2025_01_02
OBJET :
Travaux de gestion des eaux pluviales - demande de prise en charge d'une partie des travaux par fonds de concours

Pour : 16
Contre :
Abstention :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement, de mise en accessibilité et de désimperméabilisation de la rue Jacques Brel font l'objet d'un plan de financement prévisionnel, dont une demande auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ce qui concerne la désimperméabilisation et la gestion des eaux, et d'un fonds de concours à hauteur de 50 % pour les travaux de renouvellement du réseau eaux pluviales dont la compétence relève de la Communauté d'Agglomération.

Le montant prévisionnel des travaux d'assainissement, confiés à la société Nord Est TP Canalisations, s'élève à 16 111,60 € HT (soit 19 333,92 € TTC) - Le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 50 % des travaux, laisse un reste à charge à la Commune de 8 055,80 € HT (tva 1611,16 €) soit un total TTC de 9 666,96 € (à inscrire au BP 2025)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la démarche à réaliser auprès des services de la Communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours et à l'inscription des crédits au budget primitif 2025.

Date de convocation
14/01/2025
Date d'affichage
14/01/2025

Nombre de conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 15

N° 2025_01_03
OBJET :
Enquête publique relative à la demande d'autorisation concernant l'exploitation d'un élevage de volailles sur le territoire de Sarry - Lieudit les longues ROYES
Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 2

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête Publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un élevage de volailles sur le territoire de Sarry a été lancée du 16 décembre 2024 jusqu'au 18 janvier 2025. Il présente le projet de cet élevage à chair d'une capacité de 101 200 emplacements de poulets lieu-dit Les Longues Royes à Sarry.

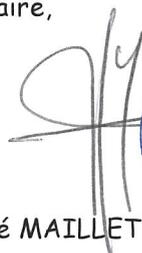
M. le Maire se retire au moment du vote et Mme Sylvie Regnier 1ère Adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par bulletin secret sur le projet présenté,

Résultats du Vote

Pour : 11
Blancs : 2
Non : 2

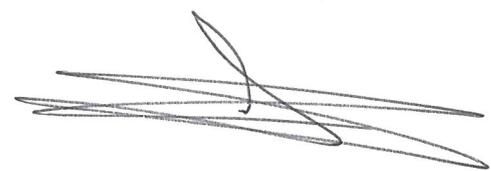
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité quant à la demande d'autorisation ci-dessus visée.

Le Maire,


Hervé MAILLET



Le secrétaire,


Jérémy MAUUARIN